## VILLE D'ETAMPES

Accusé de réception en préfecture 091-219102233-20221221-VI-DEC-2022-211-AU Date de télétransmission : 22/12/2022 Date de réception préfecture : 22/12/2022

## **DECISION DU MAIRE**

N° VI-DEC-2022-244

OBJET : Signature d'un contrat d'entretien de deux portes automatiques piétonnes 2023

Le Maire de la Ville d'ETAMPES.

VU l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales qui donne au Conseil municipal la possibilité de déléguer au Maire, pour la durée de son mandat, certaines attributions,

VU l'article L 2122-23 qui en précise les conditions d'exécution,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 15 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire par suppléance, les pouvoirs lui permettant de régler toutes les affaires énumérées à l'article L.2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT le besoin de recourir à un prestataire pour l'entretien des installations suivantes : 2 portes automatiques piétonnes de marque "Vercor", 4 vantaux télescopiques sur le site du SIJE 2, rue des Marionnettes 91150 ETAMPES.

VU la proposition de la société ALIUM CONCEPT, 12 Rue Louis Armand 95600 EAUBONNE

## DECIDE

ARTICLE 1: De signer le contrat de maintenance, avec la société ALIUM CONCEPT, 12 Rue Louis Armand 95600 EAUBONNE pour l'entretien des 2 portes automatiques piétonnes de marque "Vercor", 4 vantaux télescopiques sur le site du SIJE situés sur le site du SIJE au 2, rue des Marionnettes - 91150 ETAMPES

ARTICLE 2: Le tarif annuel de la prestation est de 2 501,11 euros TTC,

ARTICLE 3: La durée du contrat est de 5 ans, à compter du 13 décembre 2022.

ARTICLE 4: La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois, à compter de sa notification aux personnes intéressées, de sa publication et de sa transmission en préfecture.

ARTICLE 5: Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Sous Préfet d'Étampes, publiée au registre des actes administratifs et dont ampliation sera transmise à :

- La société ALIUM CONCEPT
- Le service Finances de la Ville

Fait à Etampes, le 2 1 DEC. 2022

